



Peut il me réembaucher après avoir mis un terme à ma période d'e

Par **syassine75**, le **11/07/2012** à **15:26**

Bonjour ,

Mon ancien employeur a mis un terme à ma période d'essai (2 mois) , le 26/05 , et aujourd'hui il souhaite me reprendre . Cependant celui ci est soucieux et pense ne pas pouvoir me reprendre vis à vis de la loi . En recherchant sur internet , j'ai pu comprendre qu'il ne devrait pas avoir de soucis mais est-ce que quelqu'un aurait un article de loi qui permettrait de convaincre mon ancien employeur de me reprendre .

Je vous remercie , en attendant une réponse positive de votre part .

Par **P.M.**, le **11/07/2012** à **16:29**

Bonjour,

Ce serait se dédire mais a priori rien ne l'interdit, vous pourriez cependant exiger que la nouvelle embauche soit sans période d'essai si vous ne voulez pas aller jusqu'à demander d'être payé depuis la rupture précédente...

Vous pourriez lui proposer de signer une transaction comme quoi vous n'exercerez aucun recours...